



NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle : Étape 3, Phase 2

RESSOURCES OFFERTES POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS MÉTISSÉS ET DES ORGANISATIONS RÉGIONALES MÉTISSÉS AU PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE DE LA SGDN



PROGRAMME DE RESSOURCES POUR SOUTENIR LES PARTENARIATS AVEC LES AUTOCHTONES

ÉBAUCHE AUX FINS DE DISCUSSION AVEC LES COLLECTIVITÉS MÉTISSÉS ET LES ORGANISATIONS RÉGIONALES MÉTISSÉS

FÉVRIER 2014

I. Introduction

En mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé un processus visant à identifier un site sûr au sein d'une collectivité informée et consentante pour établir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Les principes et le cadre décisionnel guidant le choix du site ont été définis de manière collaborative dans le cadre d'un dialogue de deux ans auquel a participé un vaste échantillon de Canadiens et de peuples autochtones.

Le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié s'appelle la Gestion adaptative progressive (GAP). Le but ultime de la GAP est de confiner et d'isoler de manière sûre le combustible irradié dans un unique dépôt géologique en profondeur (DGP) construit dans une formation rocheuse appropriée. L'objectif du processus de sélection d'un site est de déterminer, par le biais de phases de plus en plus détaillées d'évaluation technique, scientifique et socioéconomique, le lieu où seront établis le DGP et le centre d'expertise connexe.

Le processus progresse suivant une série pluriannuelle d'étapes destinées à faire en sorte que le site choisi soit sûr et sécuritaire et qu'il réponde aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis le lancement du processus, la SGDN travaille en collaboration avec des collectivités intéressées à explorer leur aptitude potentielle à répondre aux exigences du processus de sélection. En 2013, les collectivités de Creighton, en Saskatchewan, et de Hornepayne, d'Ignace et de Schreiber, en Ontario, ont été choisies pour faire l'objet des études plus poussées de la seconde phase de l'étape des évaluations préliminaires (Étape 3, Phase 2). Au terme des évaluations de la Phase 1 réalisées dans d'autres collectivités participantes, d'autres collectivités pourraient s'ajouter à cette liste et passer à l'évaluation de la Phase 2.

La seconde phase des travaux de l'évaluation préliminaire comprend des activités plus intensives d'apprentissage et de participation. La portée des travaux s'élargira pour inclure les Premières nations, les peuples métis et les collectivités voisines. Des travaux préliminaires sur le terrain seront entrepris, y compris des levés aéroportés et, à une date ultérieure, quelques forages en profondeur, pour évaluer plus avant la géologie et l'aptitude des sites en fonction des exigences techniques de sûreté.

Les activités d'engagement de la seconde phase d'évaluation préliminaire sont conçues pour être mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat noué entre les collectivités intéressées, les Premières nations et les peuples métis, les collectivités voisines et la SGDN, selon un processus fondé sur la confiance, l'équité et une compréhension mutuelle.

La SGDN s'est engagée à favoriser la participation active et tangible des collectivités intéressées, des collectivités autochtones et des collectivités voisines. Depuis sa création en 2002, la SGDN a cherché à élaborer ses processus et ses plans en consultation avec les collectivités intéressées et les peuples autochtones, jetant ainsi les bases d'une participation et d'un partenariat soutenus.

Dans le cadre du processus de sélection d'un site, la SGDN travaille à définir l'aptitude des sites dans une démarche d'intégration de la science classique et du savoir traditionnel autochtone. Ultiment, le projet n'ira de l'avant qu'en partenariat avec la collectivité intéressée, les peuples autochtones potentiellement touchés et les collectivités voisines.

Le savoir traditionnel autochtone comprend de précieuses connaissances sur le territoire et l'écologie acquises au fil d'un contact de longue date avec le territoire. Il comprend également des connaissances sur l'édification et le maintien de rapports fructueux et solides entre les générations et au sein des collectivités et entre elles. La SGDN demandera aux peuples autochtones de transmettre leurs connaissances dans la mesure où ils le souhaitent et veillera à ce que la propriété intellectuelle des Autochtones soit protégée, selon ce qui aura été convenu avec ceux qui auront choisi de faire part de leurs connaissances.

Alors que les collectivités métisses intéressées et leurs organisations régionales continuent d'en apprendre davantage sur le projet, la SGDN reconnaît que le plan doit être mis en oeuvre suivant l'initiative des collectivités. Le plan d'engagement est par conséquent souple quant à la cadence et à la manière selon lesquelles il est mis en oeuvre et offre des occasions de participation qui incluent un éventail de formes et d'activités.

Progression vers un partenariat

Les relations requises à la mise en oeuvre du Projet de la GAP se développeront nécessairement en plusieurs étapes, lesquelles s'échelonneront sur une période prolongée. La SGDN est consciente du fait que dès le départ, il faut établir un certain niveau de confiance et de compréhension pour pouvoir apprendre les uns des autres. Plus les travaux progresseront, plus il sera important de concevoir et de planifier en commun la mise en oeuvre du projet. La planification de cette mise en oeuvre pourrait comprendre des discussions sur des sujets comme :

- les possibilités de recrutement stratégique et d'approvisionnement stratégique;
- la planification et la mise en oeuvre de programmes d'éducation et de formation dans la région au cours de la période prolongée de planification et d'exploitation du projet;
- le soutien à l'incubation d'entreprises pour aider les entreprises locales à se positionner pour participer au projet;
- les investissements d'infrastructure qui pourraient être requis pour favoriser le bien-être de la collectivité au-delà des exigences directes du projet;
- les occasions d'affaires et d'accession à la propriété associées au projet.

Progression vers un partenariat avec les collectivités autochtones

La SGDN reconnaît et respecte la croyance des peuples autochtones voulant que toute vie dépende de la Terre, notre mère et, qu'au cours de nos travaux, nous ayons tous comme devoir d'intendance de protéger et préserver la terre pour la présente génération et les générations futures en nous guidant sur les sept enseignements autochtones.

La SGDN reconnaît, respecte et honore le fait que les peuples autochtones – les peuples indiens, inuits et métis du Canada – détiennent un statut et des droits particuliers, lesquels sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982). La SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités des peuples autochtones, en particulier les intérêts et les droits se rapportant aux terres de la Couronne. La SGDN reconnaît également que certaines revendications territoriales entre les collectivités autochtones et la Couronne ne sont pas réglées et que celles-ci doivent être prises en considération relativement aux sites proposés.

La SGDN souhaite développer avec les collectivités, groupes et peuples autochtones des rapports qui seront basés sur le respect de leurs langues, coutumes, protocoles culturels et institutions politiques, sociales, économiques et culturelles. La SGDN reconnaît et honorera la diversité des croyances spirituelles, des pratiques et des formes de gouvernance des peuples autochtones vivant au sein des collectivités autochtones.

Évaluations préliminaires de la Phase 2

Les évaluations préliminaires, lesquelles sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site, ont pour but d'évaluer de façon préliminaire l'aptitude potentielle d'une collectivité intéressée et d'une région à accueillir un DGP dans le cadre du plan canadien de gestion à long terme sûr du combustible nucléaire irradié. La seconde phase d'évaluation préliminaire concerne un plus petit nombre de régions que la première. Au terme de l'Étape 3, la SGDN prévoit avoir suffisamment progressé dans son évaluation technique de l'aptitude des formations géologiques pour être en mesure de déterminer si un solide dossier de sûreté peut être constitué pour le stockage à long terme du combustible irradié. La SGDN entend s'appuyer à la fois sur la science et le savoir traditionnel pour réaliser ces évaluations. De manière tout aussi importante, la SGDN souhaite poursuivre le dialogue amorcé avec les collectivités autochtones et non autochtones de chaque région potentielle d'implantation et solliciter leur avis sur l'utilisation du territoire pour mieux évaluer l'intérêt relatif à l'établissement d'un dépôt et déterminer s'il sera possible d'établir des ententes de partenariat mutuellement avantageuses.

Alors que les travaux sur le terrain s'amorcent au cours de la seconde phase de l'Étape 3, la SGDN demeure résolue à engager un dialogue respectueux avec ses partenaires potentiels pour faire en sorte que le processus décisionnel tienne compte des intérêts de l'ensemble de la collectivité et qu'il s'appuie entre autres sur la sagesse découlant du savoir traditionnel autochtone pour planifier l'avenir des générations futures.

La participation des collectivités et des peuples autochtones renforcera les études de terrain par la contribution d'informations cruciales sur des éléments comme l'emplacement des lieux sensibles et sacrés et des lignes de trappe qui pourraient être touchés et en aidant à mieux comprendre les flux migratoires des espèces animales de chaque région évaluée. La SGDN sollicite la participation des Autochtones au parcours du territoire au cours des études de terrain pour améliorer le processus par l'intégration du savoir traditionnel.

Le projet n'ira de l'avant qu'en partenariat avec la collectivité intéressée, les Premières nations et peuples métis de la région et les collectivités voisines. Au cours du processus de sélection d'un site, la participation des peuples métis sera sollicitée concernant :

- L'établissement de la portée du projet et de l'évaluation;
- La collecte des informations de référence;
- La considération des incidences du projet;
- L'évaluation des incidences et de leur importance;
- L'évaluation des incidences cumulatives du projet;
- L'évaluation des incidences environnementales du projet;
- L'identification ou la modification des mesures d'atténuation ou de gestion des incidences;
- La conception et la mise en oeuvre des programmes de suivi.

II. Programme 2014 de ressources financières pour les collectivités métisses et leurs organisations régionales métisses

Objet

Ce programme de ressources a pour but d'aider à acquérir une meilleure compréhension de la GAP et de ce que la mise en oeuvre du projet impliquerait pour les collectivités, la population et les coutumes culturelles et communautaires. Le programme est conçu pour promouvoir l'apprentissage et la discussion tout en cherchant à répondre à la question ultime, à savoir si un site sûr peut être identifié et si le projet peut être mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région, en partenariat avec les peuples autochtones et les collectivités de la région.

Pour répondre à la question de savoir si une région convient à l'établissement des installations de la GAP, il faudra collaborer plus avant en dialoguant et en partageant expertise et connaissances avec les collectivités et les organisations régionales métisses afin de mieux définir les relations et les attentes. La SGDN propose que cela se fasse par le biais d'activités conçues pour favoriser l'apprentissage mutuel entre elle et les collectivités. Cette méthode aidera la SGDN à se renseigner sur les collectivités qui pourraient être touchées par le projet s'il était mis en oeuvre dans la région et à comprendre comment elles pourraient participer au processus décisionnel. Les activités sont aussi conçues pour fournir des occasions aux collectivités métisses et leurs organisations régionales de se renseigner sur la SGDN et de se familiariser avec elle dans une perspective de partenariat potentiel. Ce travail s'effectuera d'une manière qui reflète les droits et le sens du bien-être des collectivités et des régions métisses.

La SGDN s'est engagée à travailler en collaboration avec les collectivités métisses et les organisations régionales métisses situées à proximité des collectivités intéressées participant à la seconde phase d'évaluation préliminaire. Pour les collectivités métisses et leurs organisations régionales, cela pourrait supposer de solliciter des conseils indépendants pour concevoir un atelier servant à évaluer les incidences économiques potentielles sur les générations futures. La SGDN prévoit travailler avec les collectivités métisses voisines et leurs organisations régionales, partageant les connaissances alors que nous continuons d'apprendre ensemble.

Pendant ce temps, des occasions seront fournies aux collectivités d'en apprendre davantage sur la SGDN, sur le combustible nucléaire irradié et sur la façon dont les collectivités métisses et leurs organisations régionales souhaitent profiter des occasions d'apprendre et de participer au plan.

Il est important de souligner qu'afin d'assurer l'indépendance des collectivités métisses et des organisations régionales métisses, une demande de financement en vertu de ce programme – et les rapports fournis à la SGDN à cette étape des travaux – ne seront pas considérés comme constituant un appui à la Gestion adaptative progressive ou un engagement à continuer de participer à ces travaux.

Si les collectivités intéressées participant au processus de sélection d'un site de la GAP passent à des phases et étapes subséquentes du processus de sélection d'un site, la SGDN accueillera favorablement la participation continue des collectivités et organisations régionales métisses potentiellement touchées et cherchera à établir des ententes plus structurées de participation et de partenariat.

Description du programme

Collectivités métisses et leurs organisations régionales métisses voisines des collectivités intéressées participant à la Phase 2 de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site

Un financement peut être obtenu pour faciliter l'apprentissage et le dialogue avec la SGDN et au sein de la collectivité en appui à la considération du projet par la collectivité et à sa réflexion sur les retombées possibles de la mise en oeuvre du projet.

- À une échelle locale, la SGDN souhaite travailler avec les collectivités métisses et leurs organisations régionales situées à proximité des collectivités participant à la seconde phase de l'étape des évaluations préliminaires du processus de sélection d'un site. Ce travail pourrait s'effectuer de plusieurs façons. Il pourrait comprendre des activités visant à acquérir une compréhension des retombées économiques et des possibilités de formation pouvant être générées par le projet. La SGDN pourrait aussi demander aux peuples métis de faire part de leur point de vue et de leurs pratiques en matière d'utilisation des terres, y compris en ce qui a trait aux aspects historiques et à la gestion du territoire, ainsi que des objectifs et aspirations d'avenir de l'ensemble de la région métisse.
- Les activités seront élaborées en collaboration avec la SGDN avec l'objectif de répondre aux besoins de la collectivité métisse et de la région au cours des travaux d'examen de la GAP, de la méthode d'évaluation et de la participation aux activités de sélection d'un site. La SGDN travaillera en collaboration avec les organisations régionales métisses et collectivités locales pour les aider à comprendre le projet et à déterminer les retombées potentielles, mais aussi les préoccupations et les défis liés à la mise en oeuvre de ce projet.

Ressources offertes aux collectivités métisses et leurs organisations régionales

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | Subvention relative aux dépenses administratives associées à la coordination des activités visant à mieux comprendre le projet et à engager les membres de la collectivité et de la région à réfléchir au projet | Jusqu'à 65 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles |
|----|---|---|

Il est reconnu que les collectivités métisses et leurs organisations régionales engageront des dépenses administratives. Pour aider les collectivités à participer, des ressources seront disponibles pour payer les dépenses administratives engagées pour prendre part aux études de la Phase 2 sur le bien-être, notamment les dépenses suivantes :

- Personnel de soutien dédié à temps partiel;
- Dépenses pour assurer les communications et/ou frais de déplacement associés aux activités locales ou régionales.

Note : les dépenses engagées pour payer du personnel à temps partiel et pour assurer les communications entre les membres de la collectivité incluent généralement : le paiement du salaire et des comptes créditeurs, le suivi des reçus, les services de téléphone, de télécopieur et de courriel et les frais de déplacement pour participer aux réunions directement reliées au processus de la GAP.

Les dépenses de cette catégorie seront remboursées au prix coûtant. Une comptabilité des activités et des dépenses admissibles doit être établie aux fins d'une vérification externe et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

2. **Soutien aux activités de planification et de réflexion de la région**

Jusqu'à 50 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2 sont disponibles

Au cours des évaluations de la Phase 2, la SGDN explorera les incidences sociales, économiques et culturelles que pourrait avoir l'installation si elle devait s'établir dans la région. Cette catégorie offre des possibilités de dialogue et d'ateliers visant à travailler avec la collectivité à mieux déterminer la meilleure façon de préserver la vie traditionnelle et culturelle de la collectivité métisse et leurs organisations régionales. Ces activités seront réalisées en étroite collaboration avec la collectivité métisse et leurs organisations régionales et comprendront la discussion et la considération des retombées économiques et éducatives potentielles à mesure que progressera la GAP.

Au cours de ces travaux, la SGDN cherchera à comprendre le point de vue et la conception du territoire des peuples métis, y compris en ce qui a trait aux aspects historiques et à l'utilisation du territoire, et les objectifs et aspirations d'avenir de la région. La SGDN s'efforcera aussi d'aider la collectivité et la région à comprendre la GAP et les possibilités qu'elle offre – si les installations devaient être construites dans la région – que la collectivité et la région pourrait souhaiter exploiter en partenariat avec la SGDN concernant le Projet de la GAP.

Un programme de séances d'information régionales sera élaboré et organisé avec l'organisation régionale et les collectivités métisses et au besoin avec la SGDN pour solliciter la participation de la collectivité, identifier des occasions d'apprentissage mutuel et faire part des acquis et des constats des études à mesure qu'ils seront disponibles. On prévoit que des activités communautaires et régionales auxquelles participeraient des jeunes, des femmes et des aînés seront utiles pour planifier et faire avancer les études qui contribueront à préserver la vie traditionnelle et culturelle et développer les possibilités de rétention des jeunes au sein des collectivités.

Une liste d'animateurs et d'experts autochtones sera disponible pour fournir une assistance technique en matière de planification sociale et culturelle/traditionnelle en organisant des réunions et en fournissant des rapports. Note : tous les renseignements demeureront la propriété de la collectivité et de l'organisation régionale, et la collectivité et son organisation régionale déterminera ce qui pourra être communiqué à la SGDN.

Les dépenses de cette catégorie comprendront généralement : la location d'espaces de réunion, les repas et rafraîchissements, les frais de déplacement et de participation des aînés et de préparation des réunions.

3. **Enseignement et démonstration du savoir traditionnel**

Occasions pour les collectivités et leurs organisations régionales de partager leur savoir traditionnel dans le cadre des activités géoscientifiques de terrain de la SGDN et d'aider la SGDN à apprendre par le biais de démonstrations et de dialogues. Les activités peuvent inclure un apprentissage par voie d'un enseignement culturel et spirituel et l'utilisation contemporaine des cartes et de cérémonies selon ce que les collectivités métisses et leurs organisations régionales jugeront approprié.

L'enseignement offert par les collectivités et la région à la SGDN aidera celle-ci à acquérir une meilleure compréhension de l'utilisation traditionnelle et spirituelle du territoire. Les coûts couverts se rapporteront aux activités de la Phase 2 du processus de la SGDN telles que la réalisation de levés géophysiques aéroportés, la cartographie de l'utilisation des terres et le parcours du territoire avec des techniciens de la SGDN. Les ressources couvriront les dépenses engagées pour faire participer la collectivité/région (aînés, trappeurs, etc.) à la préparation du parcours du territoire par la SGDN.

Coûts couverts jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour chaque période de 12 mois au cours des évaluations de la Phase 2 sont disponibles

4. **Financement pour participer à des forums pour comprendre les sujets fondamentaux comme les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement, les barrières multiples**

La SGDN reconnaît la nécessité pour chaque collectivité d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès des spécialistes de la SGDN et de tiers tels que des experts en la matière et des experts-conseils.

La SGDN fournira des occasions pour des représentants de la collectivité et de la région d'apprendre auprès des spécialistes de la SGDN et des experts en la matière en organisant une série d'ateliers réunissant des représentants de la collectivité/organisation régionale et ces experts et spécialistes.

Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité/organisation régionale de participer à ces ateliers ou autres activités d'apprentissage.

Coûts couverts

5.	Financement pour engager des experts indépendants	Coûts couverts jusqu'à concurrence de 30 000 \$ pour chaque période de 12 mois au cours des évaluations de la Phase 2 sont disponibles
	<p>Les collectivités et leurs organisations régionales pourraient souhaiter engager des experts indépendants pour les éclairer et les conseiller afin d'améliorer les possibilités de maintenir leurs modes de vie traditionnels et culturels. Le financement sera déterminé en collaboration avec la collectivité/organisation régionale.</p>	
6.	Traduction et communications en langue autochtone	Coûts couverts jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour chaque période de 12 mois au cours des évaluations de la Phase 2 sont disponibles
	<p>Un financement sera offert pour couvrir les coûts associés à la traduction et aux exigences de communication favorisant la compréhension de la collectivité et de la région.</p>	
7.	Visite d'une installation d'entreposage provisoire	Coûts couverts
	<p>Des membres de la collectivité et de l'organisation régionale pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire.</p> <p>La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets en Ontario ou à proximité.</p>	
8.	Rencontre de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)	Coûts couverts
	<p>Des membres de la collectivité et de l'organisation régionale pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN.</p> <p>La SGDN couvrira les frais de déplacement engagés par une petite délégation de représentants de la collectivité/région afin d'aller rencontrer des représentants de la CCSN pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.</p> <p>La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN, qui consultera la délégation pour faire en sorte que les domaines d'intérêt et les questions de la délégation soient abordés.</p>	

9. **Comprendre le contexte international – conférenciers** Coûts couverts

La SGDN encourage les collectivités métisses et leurs organisations régionales à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde.

La SGDN aidera des représentants de la collectivité et de l'organisation régionale à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'ateliers d'apprentissage réunissant les représentants de la collectivité/organisation régionale et ces responsables étrangers.

Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de participer à ces ateliers.

**Veuillez prendre note que tout financement couvrant des dépenses telles que des frais de déplacement et d'hébergement décrits dans les programmes ci-dessus se fera conformément aux lignes directrices de la SGDN sur les dépenses ou aux politiques approuvées de la collectivité, comme le décrivent les Règles de la SGDN relatives aux dépenses des participants qui seront fournies par la SGDN. La période de 12 mois mentionnée dans la Description du programme débute le jour de la signature d'une entente.*

À mesure que la SGDN et les collectivités métisses et leurs organisations régionales progresseront dans le processus de sélection d'un site de la GAP, le financement des activités approuvées sera évalué sur une base annuelle.

III. Présentation de propositions

Les collectivités métisses et leurs organisations régionales situées à proximité des collectivités participant à la Phase 2 de l'Étape 3 du processus de la GAP sont invitées à présenter une proposition pour recevoir des fonds en vertu de l'ensemble ou d'une partie des programmes décrits ci-dessus.

Les collectivités participant à la Phase 2 de l'Étape 3 sont :

Hornepayne, Ignace et Schreiber, en Ontario, et Creighton, en Saskatchewan.

Les propositions doivent comprendre, au minimum :

- Le nom de la ou des collectivités métisses et de l'organisation régionale;
- La façon dont les travaux envisagés seront réalisés – les rôles, les responsabilités et la reddition des comptes;
- Une liste des gens participant aux travaux proposés;

- Un résumé des priorités de la ou des collectivités métisses et de la région métisse considérées dans le cadre de ce programme de ressources et de la façon dont les travaux seront effectués, y compris des objectifs des collectivités et de la région et des mesures qu'elles prendront pour atteindre ces objectifs en collaboration avec la SGDN;
- La répartition du budget (comment les fonds seront dépensés);
- Le nom de la personne coordonnant l'étude et agissant comme principal interlocuteur avec la SGDN pour ces travaux.

Éléments livrables escomptés

Un rapport, ou une série de rapports, décrivant l'histoire et l'utilisation traditionnelle du territoire de la collectivité ou de l'organisation régionale, ainsi que ses objectifs et aspirations d'avenir et les apprentissages effectués dans le cadre de sa participation à la GAP.

Ce ou ces rapports devraient aussi décrire les occasions potentielles qui s'offriront à la collectivité et la région dans le cas où le DGP serait construit sur le territoire, ainsi que les questions et les préoccupations soulevées par le projet de la GAP et ses recommandations pour favoriser la poursuite de son apprentissage et de sa participation. Les occasions que la collectivité et l'organisation régionale pourraient vouloir citer pourraient être, par exemple :

- Les priorités en matière de développement économique potentiel;
- Les possibilités dans le domaine de l'éducation, de la formation en intervention d'urgence et les autres priorités d'apprentissage continu.

La collectivité métisse et son organisation régionale sont aussi invitées à faire état des autres possibilités que pourrait entrevoir l'ensemble de la région.

Gestion financière et comptabilité

Une comptabilité convenant à une vérification externe doit être tenue pour toutes les activités réalisées et les sommes dépensées et doit être présentée à la SGDN tous les six mois pour la durée de la participation à ce programme.